

RENTRÉE SCOLAIRE (rentrée échelonnée)

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE Classes de 6^o de 10h à 16h30
 Classes de 5^o, 4^o et 3^o de 13h30 à 16h30
Ne pas apporter toutes les fournitures le jour de la rentrée.

Reprise des cours le Vendredi 2 Septembre 8H00 pour tous.

Les services de restauration seront assurés à partir du Jeudi 1^{er} Septembre 2022 pour les 6^o. L'étude du soir pour tous les niveaux.

ORGANISATION SCOLAIRE

- Jours complets de classe Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
- Demi journée de classe Mercredi matin pour les classes de 4^o et 3^o

HORAIRE DES CLASSES

Matin 8H à 11H50 Après-midi 13H30 à 16H30
Veuillez respecter ces horaires.

Toute absence devra être signalée le matin avant 9H ou l'après-midi avant 14h.

Toute sortie exceptionnelle devra être notée sur le carnet de liaison et visée par la vie scolaire.

Aucun message ni affaires personnelles ne seront transmis aux élèves par l'intermédiaire du secrétariat.

Pensez à informer vos enfants qu'en cas de retard de votre part, il a la possibilité de venir à l'accueil (ouvert non stop de 7H30 à 18H00) qui prendra les dispositions nécessaires.

ETUDE SURVEILLÉE FACULTATIVE :

De 16H45 à 18H15 (fermeture de l'Établissement à 18H20). Seule une sortie sera autorisée à 17H45. **Inscription à l'année ou achats de tickets.**

Les services de la demi-pension et de l'étude surveillée fonctionneront **dès le premier jour de la rentrée. Inscription obligatoire pour le trimestre.** (La facturation est trimestrielle).

SUIVI SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

A la mi-trimestre, vous pourrez consulter un relevé de notes, en fin de trimestre, le bulletin trimestriel. Si vous constatez un manque de travail ou d'attention de la part de votre enfant, **contactez au plus vite le professeur principal ou le responsable de niveau.** Je vous demande aussi de lire avec la plus grande attention le règlement intérieur du carnet de liaison que votre enfant vous présentera en début d'année scolaire. Nous comptons sur vous :

- pour l'aider à le respecter
- pour veiller à **la tenue vestimentaire de votre enfant, sa tenue en général,** qui doivent impérativement être **convenables**

- pour respecter les règles de politesse et de savoir vivre

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit d'utiliser les téléphones portables et les montres connectées dans l'enceinte de l'établissement.

PRONOTE

Le logiciel PRONOTE est l'outil de communication principal de l'établissement. Pour les nouveaux, il vous sera fourni un identifiant et un mot de passe (parent et élève) afin de consulter sur internet les résultats, les absences et les informations. Aucun bulletin ni aucun courrier ne sera envoyé par la poste mais par mail.

ASSURANCE SCOLAIRE

En ce qui concerne l'individuelle accidents (la responsabilité civile étant couverte par votre contrat multirisques habitation), **l'établissement adhère à la Mutuelle St Christophe** (contrat global pour l'enseignement catholique), (voir feuille en annexe).

COMMUNICATION

Vous pouvez consulter le site de l'établissement à l'adresse www.saintjeanperpignan.org, mis à jour régulièrement.

La page Facebook est aussi mise à jour régulièrement.

Pour la consulter : <https://www.facebook.com/saintjeanperpignan>

Une plaquette sera distribuée à tous les jeunes en septembre 2022.

TRANSPORT SCOLAIRE DU COLLÈGE

La Société SANKEO pour les villages d'Agglomération, documents téléchargeables à l'adresse : www.sankeo.com.

En cas de besoin, nous disposons des documents adéquats que vous pouvez récupérer à l'accueil, à compléter et à renvoyer aux organismes concernés.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

A la rentrée, vous recevrez un livret contenant plusieurs documents à signer. Les consignes seront données par les professeurs principaux le jour de la rentrée.

- 1) **LES LIVRES SCOLAIRES SONT PRÊTÉS PAR** l'établissement. Ils sont distribués aux élèves le jour de la rentrée. **Les élèves sont invités à en prendre le plus grand soin (les couvrir, inscrire le nom à l'intérieur, ne pas les détériorer...)**. En début d'année scolaire, vous devrez renseigner l'état de chaque livre prêté à votre enfant sur le livret de rentrée scolaire.

2) VENTE DES FOURNITURES SCOLAIRES :

Mardi 30 Août de 8h à 12h et de 17h à 20h

Comme chaque année et pour rendre service aux familles, l'école organise une vente des fournitures scolaires (**poche complète uniquement**) : paiement comptant par chèque de préférence. Ceux qui ne souhaitent pas acheter la poche complète à l'école pourront consulter la liste sur notre site internet **le jour de la vente**.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI- PENSION

La facturation est adressée trimestriellement aux familles. La grande majorité des familles optent pour le prélèvement automatique trimestriellement ou en 9 fois. Un versement trimestriel reste possible auprès de la comptabilité.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical). **Veillez signaler tout changement de régime 1 mois à l'avance, avant la fin du trimestre par courrier ou par mail à l'adresse suivante : comptabilite@saintjeanperpignan.org**

Pour les repas occasionnels : les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais au carnet de 10, au prix de 65 €. **A titre exceptionnel** un ticket peut être vendu à l'unité au prix de 7,5€.

Aucun règlement en espèces ne sera accepté ni à l'entrée du réfectoire, ni dans les classes.

GESTION DES COURRIERS

Tous les courriers et bulletins scolaires seront publiés sur PRONOTE. Aucun courrier ne sera plus envoyé par la poste. Vous devrez consulter régulièrement votre compte. Nous vous conseillons d'installer l'application sur votre téléphone.

INSCRIPTIONS 2022-2023

Pour les inscriptions des frères et sœurs des enfants déjà dans l'école il faut contacter le secrétariat à partir du 2 septembre 2022.

TENUE LASALLIENNE

Un polo avec le logo de l'Etablissement sera fourni à chaque nouvel élève en début d'année scolaire moyennant la somme de 10 euros qui apparaîtra sur la facturation.

Jean-Pierre MARION

Chef d'établissement coordinateur